



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois de janvier,
A la salle de l'Union de MAÎCHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Patricia PARATTE

Excusés : Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

Absents : Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Jean-Paul FEUVRIER

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : <u>2026-01-02</u>	Objet : FINANCES – Ouverture de crédits par anticipation – Budget Ordures ménagères
---	--

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre, selon lesquelles l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget Ordures ménagères de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le montant de 25% ouvert pour les investissements 2026 avant vote du BP 2026 sera arrêté à la somme de **28 750 €**.

POSSIBILITE D'OUVERTURE SI 25% AFFECTES A CHAQUE OPERATION

Opération	BP 2025	Imputation comptable	Libellé imputation	DM 2025	Reports 2024	BP 2025 Hors report	TOTAL 25% Crédits autorisés ouverture par anticipation 2026
11 - REDEVANCE INCITATIVE	61 000,00	2157	Agencements, aménagements matériel et outillage			61 000,00	15 250,00
13 - MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS	500,00	2157	Agencements, aménagements matériel et outillage			500,00	125,00
20 - STOCKAGE INERTES REHABILITATION	5 040,00	2031	Frais d'études	30 000,00	5 040,00	30 000,00	7 500,00
25 - AMENAGEMENT POINT DE COLLECTE	3 000,00	2128	Autres terrains			3 000,00	750,00
32 - COLONNES DE VERRE	18 000,00	2157	Agencements, aménagements matériel et outillage			18 000,00	4 500,00
33 - DECHETERIE MOBILE	25 185,60	2182	Matériel de transport			25 185,60	0,00
41 - TRACTOPELLE DECHETERIE / COMPACTEUR	81 000,00	2182	Matériel de transport	6 000,00		87 000,00	21 750,00
42 - REHABILITATION HAUT DE QUAI SITE DECHETERIE	30 000,00	2138	Autres constructions			30 000,00	7 500,00
43 - RENOUVELLEMENT CAMION DE COLLECTE	5 000,00	2182	Matériel de transport	-5 000,00		0,00	0,00
44 - SYSTEME DE GESTION DE FLOTTE VEHICULE COLLECTE	9 300,00	2138	Autres constructions			9 300,00	2 325,00
45 - PONT BASCULE SITE DECHETERIE	0,00	2138	Autres constructions	18 000,00		18 000,00	4 500,00
TOTAL	238 025,60			49 000,00	30 225,60	256 800,00	64 200,00

AFFECTATION DEFINITIVE DES CREDITS PAR OPERATION

Ces crédits seront inscrits sur le Budget Primitif 2026 du budget Ordures ménagères dans la limite des besoins 2026.

Opération	BP 2025	Imputation comptable	Libellé imputation	DM 2025	Reports 2024	BP 2025 Hors report	TOTAL 25% Crédits autorisés ouverture par anticipation 2026
11 - REDEVANCE INCITATIVE	61 000,00	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage			61 000,00	15 250,00
13 - MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS	500,00	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage			500,00	500,00
20 - STOCKAGE INERTES REHABILITATION	5 040,00	2031	Frais d'études	30 000,00	5 040,00	30 000,00	0,00
25 - AMENAGEMENT POINT DE COLLECTE	3 000,00	2128	Autres terrains			3 000,00	3 000,00
32 - COLONNES DE VERRE	18 000,00	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage			18 000,00	10 000,00
33 - DECHETERIE MOBILE	25 185,60	2182	Matériel de transport			25 185,60	0,00
41 - TRACTOPELLE DECHETERIE / COMPACTEUR	81 000,00	2182	Matériel de transport	6 000,00		87 000,00	0,00
42 - REHABILITATION HAUT DE QUAI SITE DECHETERIE	30 000,00	2138	Autres constructions			30 000,00	0,00
43 - RENOUVELLEMENT CAMION DE COLLECTE	5 000,00	2182	Matériel de transport	-5 000,00		0,00	0,00
44 - SYSTEME DE GESTION DE FLOTTE VEHICULE COLLECTE	9 300,00	2138	Autres constructions			9 300,00	0,00
45 - PONT BASCULE SITE DECHETERIE	0,00	2138	Autres constructions	18 000,00		18 000,00	0,00
TOTAL	238 025,60			49 000,00	30 225,60	256 800,00	28 750,00

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à PROCEDER à l'ouverture de crédits par anticipation sur le budget Ordures ménagères pour un montant global de 28 750 € TTC sur l'exercice 2026 aux comptes listés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 56
Voix contre : 0
Abstention : 0